



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 8ème législature

### Herbicides

Question écrite n° 30604

#### Texte de la question

Reponse. - L'herbicide denomme Paraquat est un produit hautement toxique, comme le souligne l'honorable parlementaire, puisque les intoxications par ingestion sont la plupart du temps mortelles : il n'existe pas d'antidote connu. Quant a la persistance du produit dans la chaine alimentaire, elle n'est pas prouvee ; certains chercheurs font meme etat d'une inactivation rapide du Paraquat sur le sol sous l'effet d'un mecanisme inconnu. Par ailleurs le Paraquat vaporise sur les feuilles les detruit rapidement et definitivement par inhibition de la photosynthese. Il presente donc un interet indiscutable en agriculture qui a conduit le Gouvernement a prendre plusieurs mesures destinees a prevenir les risques que presente ce produit. Ainsi le conditionnement minimal de 5 litres limite les ventes aux jardiniers amateurs peu experimentes avec la manipulation des produits toxiques. L'abaissement de la concentration en principe actif a 40 g/l maximum, la presence d'une coloration bleue et d'une substance odorante repulsive ont ete imposes afin d'empecher les intoxications par ingestion accidentelle. Une substance emetique doit egalement etre incorporee aux preparations mises sur le marche afin d'interdire toute tentative de suicide par absorption de l'herbicide. Enfin, le pulverisateur utilise doit fonctionner sous une pression inferieure a 1 bar de maniere a eviter la formation de gouttes trop fines qui penetrent profondement dans les poumons et creent des lesions. Ces mesures, completees par une interdiction d'epandage par aeronef et une obligation d'etiquetage des conseils de prudence sont entrees en application le 24 septembre dernier, jour de parution de l'arrete du 25 aout relatif aux conditions de delivrance et d'emploi en agriculture du Paraquat.

#### Texte de la réponse

Reponse. - L'herbicide denomme Paraquat est un produit hautement toxique, comme le souligne l'honorable parlementaire, puisque les intoxications par ingestion sont la plupart du temps mortelles : il n'existe pas d'antidote connu. Quant a la persistance du produit dans la chaine alimentaire, elle n'est pas prouvee ; certains chercheurs font meme etat d'une inactivation rapide du Paraquat sur le sol sous l'effet d'un mecanisme inconnu. Par ailleurs le Paraquat vaporise sur les feuilles les detruit rapidement et definitivement par inhibition de la photosynthese. Il presente donc un interet indiscutable en agriculture qui a conduit le Gouvernement a prendre plusieurs mesures destinees a prevenir les risques que presente ce produit. Ainsi le conditionnement minimal de 5 litres limite les ventes aux jardiniers amateurs peu experimentes avec la manipulation des produits toxiques. L'abaissement de la concentration en principe actif a 40 g/l maximum, la presence d'une coloration bleue et d'une substance odorante repulsive ont ete imposes afin d'empecher les intoxications par ingestion accidentelle. Une substance emetique doit egalement etre incorporee aux preparations mises sur le marche afin d'interdire toute tentative de suicide par absorption de l'herbicide. Enfin, le pulverisateur utilise doit fonctionner sous une pression inferieure a 1 bar de maniere a eviter la formation de gouttes trop fines qui penetrent profondement dans les poumons et creent des lesions. Ces mesures, completees par une interdiction d'epandage par aeronef et une obligation d'etiquetage des conseils de prudence sont entrees en application le 24 septembre dernier, jour de parution de l'arrete du 25 aout relatif aux conditions de delivrance et d'emploi en agriculture du Paraquat.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Laurain Jean](#)

**Circonscription :** - SOC

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 30604

**Rubrique :** Produits dangereux

**Ministère interrogé :** santé et famille

**Ministère attributaire :** santé et famille

Date(s) clé(e)s

**Question publiée le :** 28 septembre 1987, page 5353

**Réponse publiée le :** 2 mai 1988, page 1897